

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2021 à 18H30 SALLE DU FOYER

Présidence : Marie MARTINEZ, maire

Étaient présents à la réunion : Sandrine BERDAGUÉ, Éric CHIMENTO, Stéphan COUPET, Olivier GRIEU, Alex SIRE, Maxime SIRE et Sébastien VAN LANCKER et Renaud SALA.

Était absent excusé : Pierre ARIS, (procuration à Marie MARTINEZ).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
Compte rendu des décisions prises depuis le dernier conseil municipal
1. Approbation du PV de la réunion du 12 avril 2021
 2. DM budget eau et assainissement
 3. DM budget principal commune
 4. Recrutement en contrat unique d'insertion (CUI) – Parcours emploi compétence (PEC)
 5. RPQS eau et assainissement 2020
 6. Rapport d'activité du SPANC
 7. Choix essences arbustives pépinière départementale
 8. Candidature comme préfigurateur au référentiel M57
 9. Convention de Mutualisation du service communication entre la CCRC et la commune
 10. Convention Gîtes de France année 2022
 11. Questions diverses

Les conditions de quorum étant réunies, Mme le Maire ouvre la séance.

Mme Sandrine BERDAGUÉ a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

- Délibération n°2021/20 Vote du compte de gestion (CDG) 2020
- Délibération n°2021/21 Vote du compte administratif 2020
- Délibération n°2021/22 Affectation du résultat
- Délibération n°2021/23 Vote des taux des deux taxes directes locales pour 2021
- Délibération n°2021/24 Attribution de subventions aux associations
- Délibération n°2021/25 Vote du budget primitif 2021
- Délibération n°2021/26 Désignation des délégués de la commune à la CLECT
- Délibération n°2021/27 Fixation montant nuitée gîtes
- **Arrêté n°05** : Lutte contre la prolifération des pigeons de ville(ou pigeons de clocher)
- **Arrêté n°06** : Permis de stationnement pour ravalement de façade présentée par Mme Christine MATEU
- **Arrêté n°07** : Circulation alternée, restriction de la chaussée et stationnement et dépassement interdit pour ouverture tranchée extension réseau éclairage public
- **Arrêté n°08** : Permis de stationnement pour ravalement de façade présentée par Mme Christine MATEU
- **Arrêté n°09** : Permis de stationnement sur deux places au parking Cami d'Ille (stockage matériel par l'entreprise SARL GALCERAN)
- **Arrêté n°10** : Autorisation d'un marché de producteurs à la place du village les lundis du 28 juin au 30 août de 16h00 à 22h00 par l'association ATV66
- **Arrêté n°11** : Autorisation d'un marché de producteurs à l'aire des loisirs les lundis 21 juin et 23 août de 14h00 à minuit par l'association ATV66
- **Arrêté n°12** : Autorisation ouverture temporaire d'un débit de boissons les lundis 21 juin, 5 et 19 juillet, 09 et 23 août 2021 marchés des producteurs par l'association ATV66
- **Arrêté n°13** : Autorisation ouverture temporaire d'un débit de boissons les lundis 28 juin, 12 et 26 juillet, 02, 16 et 30 août 2021 marchés des producteurs par l'association ATV66

En liminaire, Mme le Maire indique qu'il convient de retirer de l'ordre du jour le point n°4 relatif au recrutement en CUI. En effet, s'agissant d'un emploi précaire, il n'y a pas lieu de modifier le tableau des effectifs donc de délibérer.

1. Le PV de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Modifications budgétaires – Budget eau et assainissement :

Madame le Maire indique qu'il convient d'effectuer une modification budgétaire dans le budget « Eau et Assainissement » (section fonctionnement) afin de pouvoir imputer les deux redevances pollution et collecte domestique 2020 de l'agence de l'eau (1708€ et 819€) sur le compte qui leur est destiné. Pour ce faire, il faut créer la ligne du chapitre 70 « Reversement aux agences de l'eau » c/701249 et procéder à un virement de crédits d'un montant de 2527€ du chapitre 63 c/6378 « Autres taxes et redevances » au chapitre 70 c/701249 nouvellement créé.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré **ACCEPTE** à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

Section fonctionnement:

Chapitre 63 compte 6378 Autres taxes et redevances	- 2527 €
Chapitre 70 compte 701249 Reversement aux agences de l'eau	+2527 €

3. Modifications budgétaires – Budget principal :

Madame le Maire explique qu'il convient d'effectuer des modifications budgétaires dans le budget principal (section investissement) afin de pouvoir effacer les mauvaises imputations antérieures sans modifier l'année en cours pour les amendes de police. Pour ce faire, il suffit de procéder à une ouverture de crédits pour un montant de 3 000€ (article 1332 section dépenses d'investissement) et pour un montant de 3 000€ (article 1342 section recettes d'investissement).

Le conseil Municipal après en avoir délibéré **ACCEPTE** à l'unanimité la modification budgétaire suivante de la section dépenses du budget investissement de la commune :

Compte 1332 Amendes de police : -3 000€

Compte 1342 Amendes de police : + 3 000€

4. Adoption du RPQS d'assainissement collectif 2020 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

5. Adoption du RPQS d'eau potable 2020 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

6. Rapport d'activité 2020 du SPANC :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2020 du SPANC.

7. Choix en matière de plantations d'essences arbustives et arborées :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de commander à la pépinière départementale les plants listés en annexe de la délibération,
- **DÉCIDE** d'effectuer ces plantations sur les parcelles cadastrées (plans ci-joint)
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

8. Candidature de la commune comme préfigurateur au référentiel M57 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la candidature de la commune pour appliquer le référentiel M57 en 2022
- **NOMME** Mme Marjorie INVERNON, référent de la commune chargé de la préfiguration au référentiel M57.

9. Convention de mutualisation du service communication entre la CCRC et la commune:

La convention proposée au vote concerne la mise à disposition partielle et gratuite du service de communication de la communauté de communes Roussillon Conflent (CCRC) auprès de la commune de Montalba-le-Château.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mutualisation du service communication entre la CCRC et la commune
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire

10. Conventions de mandat Gîte de France 2022 :

Les conventions soumises à l'approbation du conseil municipal donnent mandat de gestion à Gîtes de France pour l'année 2022 pour les gîtes Terrasse et La Poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adopter la convention de mandat de gestion avec les Gîtes de France pour la saison 2022
- **AUTORISE** Madame le maire à signer les contrats et les conventions
- **ACCEPTE** de régler les cotisations annuelles.

11. Questions diverses :

- Bilan campagne de dé pigeonnisation : 69 pigeons ont été capturés par la société agréée
- Passejade du 23 août 2021 : marché de terroir (ATV66) + balades à la découverte des moulins de Montalba (commune organise une balade le matin et une l'après-midi avec un des auteurs du livre + dédicace pendant le marché à l'aire des loisirs).
- Boucle n°3 (découverte des moulins) sécurisée juridiquement (convention signée le 19/07/2021 avec le propriétaire pour le passage du chemin sur ses parcelles)
- Réception travaux extension éclairage public jusqu'à l'aire des loisirs le 21 juillet 2021
- Subvention CD66 aménagement garage : 15 794 € convention reçue le 12 avril 2021
- Subvention DTER (État) de 23 152 € pour l'aménagement de l'aire des loisirs : lancer les travaux
- Fête du village : attendre le 2 août, pour savoir si le bal est maintenu en fonction de la décision du préfet
- Garage municipal : début travaux en septembre
- Accord pour l'achat d'un taille-haie.

En l'absence d'autres questions, Mme le Maire lève la séance à 20H10.

Fait à Montalba-le-Château, le 28 juillet 2021

Le Maire

Marie MARTINEZ